

Prêt d'honneur Reprise

LOT INITIATIVES ARTISANAT

Présentation du dispositif

Lot Initiatives Artisanat accompagne les projets de reprise d'entreprise artisanale. Le dispositif comprend l'accompagnement à la mise à place du projet (évaluation d'entreprise, étude prévisionnelle, conseil juridique, fiscal, etc.) ainsi que l'octroi d'un prêt d'honneur visant à compléter l'apport dans le projet.

Conditions d'attribution

Quelles sont les particularités ?

— Entreprises inéligibles

L'aide est ouverte aux structures remplissant les critères ci-dessous :

- être implanté dans le Lot,
- avoir un projet définit dans une étude prévisionnelle,
- justifier d'une qualification professionnelle ou de plusieurs années d'expérience dans le métier concerné.

Montant de l'aide

De quel type d'aide s'agit-il ?

Le prêt d'honneur est un prêt personnel sans intérêt ni garantie qui représente 10% du coût du programme (aide plafonnée à 13 000 €) pour une reprise.

Taux d'intervention spécifique pour les reprises situées sur le territoire du Parc Naturel Régional des Causses du Quercy : 20% plafonnés à 26 000 € (le prêt miroir de la banque partenaire demeure de 10% plafonné à 13 000 €)

Pour quelle durée ?

La durée de remboursement du prêt est de 3 à 5 ans.

Informations pratiques

Quelle démarche à suivre ?

— Auprès de quel organisme ?

Les demandes de prêt sont à faire à Lot Initiatives Artisanat.

Critères complémentaires

- Publics visés par le dispositif
 - › Créateur

Organisme

LOT INITIATIVES ARTISANAT

- **CMA du Lot**
Rue Saint Ambroise
BP 99
46009 CAHORS
Téléphone : 05 65 35 13 55